

CTA Inter académique

Reims, Nancy-Metz et Strasbourg -

3 février 2021

Déclaration FSU



Mme la Rectrice, MM. les Recteurs,

- **Avant-projet de loi 4D**

Les infirmier(e)s et les adjoint(e)s gestionnaires en colère.

C'est avec consternation que nous avons accueilli les propos de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. En effet, le 17 décembre 2020, dans une interview donnée au journal « les Échos », Mme Gourault annonce la décentralisation de la santé en milieu scolaire : de l'Éducation Nationale vers les collectivités territoriales, sans dialogue social ni concertation, dans le cadre du projet de loi 4D.

La Ministre justifie ce projet en s'appuyant sur les compétences des collectivités territoriales en matière de santé, notamment dans le cadre de la PMI, et adhère à l'objectif de guichet unique en matière de santé en direction des jeunes, Madame Gourault estimant que notre fonctionnement à l'Éducation Nationale serait inefficace !

Comment 18 millions de consultations infirmières annuelles pour 7700 IDE-EN seraient inefficaces ? Et nous parlons là juste des consultations spontanées, c'est-à-dire du nombre d'élèves se rendant à l'infirmerie pour des demandes concernant leur santé, leur mal-être, leurs inquiétudes ou leur angoisse.

A ce chiffre se rajoutent les autres missions des IDE à l'Éducation Nationale : bilans de santé des 12 ans, actions de préventions, accompagnements et réunions diverses concernant les jeunes en situation de handicap ou de pathologies chroniques.

Notre colère grandit quand notre ministre, M. Blanquer reste silencieux face à nos nombreuses interpellations sur cette annonce de décentralisation.

Nous ne sommes pas dupes, cette décentralisation des IDE-EN, c'est tout simplement l'évacuation des infirmières et infirmiers de l'Éducation Nationale des infirmeries : retour en arrière dans les années 50 où la médecine scolaire servait essentiellement à faire de vastes campagnes de dépistage, de vaccination.

La campagne de dépistage antigénique actuelle en est un parfait exemple. On détourne les missions de la médecine scolaire auprès des jeunes pour demander de tester des adultes !

La crise ne justifie en rien cette décision !

D'autant plus que cette crise a creusé les inégalités sociales et augmenté de plus de 25% les problèmes psychologiques.

Qui mieux que les infirmières et infirmiers de l'Éducation Nationale, présent(e)s au quotidien dans les EPLE pour répondre à ces sollicitations ?

Cette décentralisation est une régression pure et simple, une négation de la spécificité professionnelle et l'expertise médicale en milieu scolaire.

Nous tenons à vous alerter de cette décision délétère pour les élèves et nous attendons votre soutien pour maintenir la santé scolaire au sein des établissements scolaires, auprès des jeunes et des équipes éducatives, dans le cadre ministériel de l'Éducation Nationale.

L'avant-projet de loi 4D, dont l'esprit a été présenté le 18 décembre par le gouvernement aux organisations syndicales, **envisagerait de placer les adjoint.es-gestionnaires des EPLE sous une double autorité** : celle de
Déclaration préalable FSU CTA inter-académique Grand Est du 03 02 2021

l'État, représenté par le chef d'établissement et celle de la collectivité territoriale (département pour les collèges ou région pour les lycées).

Si cette mesure devait voir le jour, **elle aggraverait la situation que connaissent nombre d'adjoint(es)-gestionnaires** actuellement en créant les conditions structurelles d'injonctions paradoxales permanentes.

En effet, l'intrusivité de certaines collectivités dans la vie des établissements, parfois au mépris des lois et règlements de l'éducation, est déjà aujourd'hui un facteur de déstabilisation de leur bonne organisation et fonctionnement. En outre, la décentralisation en 2004 des personnels techniques et des missions d'entretien, de maintenance et d'hébergement montre au quotidien toutes les difficultés liées à la double autorité fonctionnelle et hiérarchique que l'on nous vante aujourd'hui.

Rappelons simplement que l'EPL est un opérateur de proximité de service public qui met en œuvre au quotidien une politique d'éducation nationale pilotée par l'Etat, du niveau ministériel à l'échelon déconcentré.

Rien ne saurait donc justifier une « décentralisation » des adjoint(e)s-gestionnaires ou de leurs fonctions, voire de leurs équipes, dont les missions – éducatives – sont d'organiser et de rendre possible l'acte d'enseignement au sein de l'établissement scolaire public.

Le SNASUB-FSU, avec la FSU, première fédération de l'éducation nationale, s'opposera donc par tous les moyens à ce que ce projet voit le jour.

Pour le SNASUB-FSU, dans chaque EPL, l'adjoint(e)s-gestionnaire doit rester personnel de l'Éducation nationale, sous l'autorité de l'Éducation nationale, fonctionnelle et hiérarchique.

Alors que l'agenda social se tenant en marge du “Grenelle de l'éducation” traite de l'évolution des métiers administratifs, dont ceux afférents à la gestion des EPL, il n'a jamais été question d'un tel projet de mesure qui aurait pourtant des impacts lourds et négatifs.

Le silence assourdissant sur cette question du ministre de l'Éducation nationale doit cesser. Le SNASUB-FSU attend qu'il prenne rapidement position contre ce projet, **pour défendre tout simplement le bon fonctionnement de nos EPL**, les missions et les conditions de travail ordinaires des personnels de tous les métiers qui les font vivre : personnels administratifs et techniques, de santé, de direction et enseignants.

- **Répartition des moyens administratifs du BOP214 (postes) au sein de la région académique Grand Est**

La FSU s'étonne qu'un CTA interacadémique soit à nouveau convoqué avec UN POINT UNIQUE à l'ordre du jour. Il semblerait plus productif et moins chronophage de nous convoquer avec au moins deux ou trois points à l'ordre du jour.

Une convocation pour la mise en place de la division à la recherche et à l'innovation (concernant sept personnes en tout). Une autre concernant la répartition des 7 suppressions de postes administratifs dans les services du Grand-Est.

Un seul CTA interacadémique était suffisant pour traiter le tout. Sept ou huit divisions interacadémiques vont être mises à place d'ici la rentrée 2021. Nous espérons donc éviter autant de convocations du CTA interacadémique que de divisions, une telle multiplication des instances interacadémiques ne nous paraît pas viable à long terme.

La FSU souhaite avoir des précisions sur la méthode nationale de répartition des emplois. Le document fourni pour ce CTA interacadémique reste une boîte noire sur la façon dont sont prises les décisions sur la répartition des suppressions de postes sur le BOP 214.